

Conclusions

Vers un renforcement de la gouvernance de la Méditerranée au-delà des mers territoriales 15-16 mars 2004

Ce résumé expose les résultats clés obtenus par l'atelier conformément à ses objectifs clés, ayant centré son travail sur des propositions qui ouvrent la voie à des actions concrètes.

Points d'accord concernant la haute mer méditerranéenne

Certains pays ont récemment proclamé leur ZEE ou d'autres zones de juridiction étendue (Croatie, France, Espagne et autres) et reconnu que le statut juridique de la Méditerranée est actuellement en pleine évolution.

Bien que la haute mer méditerranéenne soit unique à bien des égards, le cadre juridique est cependant fixé par la Convention des NU pour le droit de la mer.

Comme dans plusieurs autres régions, la question de l'extension de la juridiction a une grande portée politique car elle est étroitement liée à des questions de délimitation maritime.

Le manque de coordination dans les initiatives nationales pour étendre la juridiction *ratione materiae* (pêche, pollution marine...) est un obstacle majeur au développement d'un cadre juridique coordonné permettant une gestion intégrée des ressources. Les extensions de juridiction devraient être développées de façon concertée là où cela est possible, sur une base volontaire et régionale.

- _ **Proposition:** Le besoin de promouvoir une approche intégrée à ces initiatives d'extension de juridictions. L'idée d'utiliser une structure informelle susceptible de servir de forum de gestion et prévention des différends et à développer de solutions de compromis. De plus, il a été proposé la tenue de conférences périodiques ouvertes aux Etats, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur les questions de la mer en Méditerranée.

Points d'accord concernant la coopération régionale

La question de la gouvernance de la Méditerranée est particulièrement complexe et a manqué de transparence. L'information nécessaire n'est pas mise à la disposition des États et ce manque d'information empêche le développement d'un cadre juridique efficace et intégré en faveur de la conservation des ressources marines.

- _ **Proposition:** création d'un répertoire recueillant la liste des acteurs, processus et instruments juridiques pour faciliter l'information
- _ **Proposition:** encourager un processus continu de coopération régionale favorisant la *mise en œuvre* efficace et intégrée *du droit national*, la consolidation de la capacité des États et une meilleure mise en œuvre de leur engagement international
- _ **Proposition:** il faudrait favoriser une meilleure coordination entre le débat sur la gouvernance de la Méditerranée et les développements dans l'agenda international

Points d'accord concernant l'efficacité pertinente des instruments internationaux en Méditerranée

Les instruments et arrangements pertinents à l'échelon global devraient être signés, ratifiés et mis en œuvre de façon efficace par tous les États concernés, méditerranéens et autres.

- _ **Proposition:** étudier les moyens juridiques existants qui permettent de *renforcer la mise en œuvre* des instruments internationaux. Concrètement, ce type d'étude devrait identifier les mesures de non-respect existant dans les accords multilatéraux en matière d'environnement qui pourraient être intégrées dans des instruments internationaux relatifs à la conservation des océans.